

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration****SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022****L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, en la présence de Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président.

**Etaient présents :** Jean-Marc VERCHÈRE, Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Nicole BERNARDIN, Angelo TOCCO.

**Etaient excusés :** Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

**Etait absente :** Sophie FOUCHER-MAILLARD.

**OBJET :** Vie Associative – Subventions sur projets aux associations – Attribution – Exercice 2022.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose d'examiner les demandes d'associations sollicitant une subvention sur projet auprès du CCAS sur l'exercice budgétaire 2022.

Le tableau joint en annexe précise l'association, l'objet de la demande et le montant proposé.

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 65 « Subventions sur projets » (Imputation 6574//5236, nature : 4299) du budget principal 2022 du CCAS.

*Claudette DAGUIN ne prend pas part au vote.*

Après avoir délibéré, le conseil d'administration attribue à la majorité absolue des suffrages exprimés, les subventions sur projet, référencées en annexe, pour un montant de 14 950 €.

**Christelle LARDEUX-COIFFARD,  
Présidente déléguée**

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20221020-DEL-2022-107-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2022  
Date de réception préfecture : 24/10/2022



**Subventions sur projet 2022**  
**TABLEAU RECAPITULATIF - CA du 20 octobre 2022**

Associations	Détail de l'opération	Montant attribué 2022
<b>Autres subventions sur projet :</b>		
Ligue des Droits de l'Homme	Appui au fonctionnement	1 250 €
FAS	Evénement « Culture et Travail Social »	1 200 €
UNA	Attractivité des métiers du domicile	2 500 €
AFODIL	Soutien complémentaire au loyer	10 000 €
<b>Sous-total « Autres subventions sur projet »</b>		<b>14 950 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>14 950 €</b>